



Eglise néo-apostolique
internationale

AAD décide de lancer un programme d'encouragement pour la relève musicale

DS

[Page d'accueil](#) > [Eglise](#) > [Communiqués](#) > [L'AAD décide de lancer un programme d'encouragement pour la relève musicale](#)

Photo: NAKI

Zurich. La direction de l'Eglise néo-apostolique veut encourager la relève musicale. L'assemblée des apôtres de district a pris cette décision lors de sa séance d'automne à Zurich. La résolution arrêtée par l'AAD met l'accent tout particulièrement sur le soutien aux chorales de communauté, ainsi qu'aux futurs organistes et instrumentistes.

L'apôtre Rudolf Kainz (Autriche), conseiller musical de l'AAD, a présenté un tableau sombre de la situation qui prévaut dans la société actuelle. De moins en moins d'enfants font de moins en moins de musique. Cette évolution a un impact tout particulier sur la formation musicale et l'enseignement de la musique. Ces changements sont aussi perceptibles dans les communautés de l'Eglise néo-apostolique. Dans certaines Eglises territoriales européennes, on observe un recul du nombre des organistes et instrumentistes. De plus, un sondage détaillé a montré que l'âge moyen des organistes dans les communautés est de plus en plus élevé. Dans de nombreuses régions, il manque un programme pour l'encouragement de la relève musicale.

Abaissement de l'âge d'entrée dans les chœurs de communauté

Les apôtres de district ont unanimement accepté la recommandation qu'à l'avenir le chant et la musique deviennent une composante obligatoire dans tous les degrés de l'enseignement assuré par l'Eglise. La pratique du chant à l'école préparatoire du dimanche, à l'école du dimanche, à l'enseignement religieux et au catéchisme – éventuellement en vue d'interventions dans le cadre de services divins et d'autres activités des communautés – devrait susciter chez les enfants le goût pour la musique et générer un « cercle vertueux de la pratique musicale ». Ainsi, dans tous les districts de l'Eglise, des chorales d'enfants ou d'autres activités musicales en adéquation avec les conditions locales devraient voir le jour. L'âge d'entrée des enfants aux chorales de communautés pourra à l'avenir être fixé de manière plus souple. Jusqu'à ce jour, en Europe, les enfants n'entraient dans les chorales de communauté qu'après la confirmation. Dorénavant, cet âge d'entrée pourra être abaissé.

Les apôtres de district s'engagent à soutenir financièrement la participation à des formations ou à des stages de musique. Les apôtres de district décideront de l'application de cette décision dans leur Eglise territoriale en tenant compte du budget disponible pour la musique.

2008 Année de la musique

L'objectif de la décision de l'AAD se résume en une phrase : « Nous chantons et faisons de la musique dans tous les degrés d'enseignement. » La mise en pratique des recommandations concrètes de l'AAD devra se faire en tenant compte des

possibilités et besoins locaux. D'autre part, sous le titre « Chanter apporte de la joie – chantez avec nous ! », 2008 a été choisie pour être l'année de la musique, au cours de laquelle différents événements musicaux auront lieu dans tous les districts ecclésiaux.

26 octobre 2006